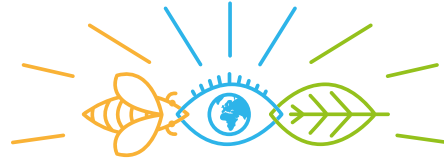




GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS!**

PLAN D' ACTIONS POUR LA PROTECTION DES CÉTACÉS



**PLAN D' ACTIONS
POUR LA PROTECTION
DES CÉTACÉS**



Plan d'actions pour la protection des cétacés

Une richesse patrimoniale menacée

Les cétacés regroupent plus de 81 espèces, réparties en deux sous-groupes : les mysticètes et les odontocètes. En France, pays présent dans quatre océans avec une superficie maritime de 11 millions de km², il est possible aujourd'hui d'observer un très grand nombre d'espèces de cétacés. Espèces emblématiques de la biodiversité marine, les cétacés, au-delà de leur valeur intrinsèque, bénéficient d'un attachement culturel important et sont les garants de l'équilibre des écosystèmes marins.

Aujourd'hui, certaines espèces de cétacés présentes dans des zones sous compétence juridictionnelle française sont menacées. Les raisons de leur déclin ne sont pas toujours objectivées mais les activités humaines, et plus particulièrement les activités marines et littorales impactent de manière prépondérante les cétacés. En outre, certaines pressions – le dérèglement climatique, certaines activités halieutiques, le bruit sous-marin anthropique, le trafic maritime, les pollutions chimiques et physiques, la dégradation des habitats – affectent de manière directe et indirecte les cétacés¹.

Compte tenu des enjeux liés à la préservation des cétacés (maintien de l'équilibre des écosystèmes marins, conservation de la diversité des espèces et de la diversité génétique, maintien des ressources halieutiques, valeur patrimoniale), la mise en place et la coordination de mesures en faveur de la protection des cétacés sont cruciales.

Mobilisation de l'Etat

Le gouvernement a souhaité dès le 4 juillet 2018, appuyer ces mesures de protection par la mise en place d'un plan d'actions pour la protection des cétacés à travers **l'action 43 du plan Biodiversité**. Cette volonté a été confortée par le Comité interministériel de la mer qui a appelé en 2018 à « une stratégie de protection des mammifères marins et notamment la lutte contre la mortalité des cétacés », puis a adopté en 2019 le plan d'action pour la protection des cétacés. Outre sa dimension nationale, ce plan s'intègre dans une démarche communautaire, ayant vocation à atteindre le

Une stratégie nationale et des déclinaisons locales

Distinct des plans nationaux d'actions prévus à l'article L.411-3 du code de l'environnement, le plan d'actions pour la protection des cétacés propose une stratégie nationale à moyen et long termes afin de coordonner et mettre en œuvre des actions en faveur de la protection des cétacés.

Le plan s'articule autour de 4 axes stratégiques déclinés en 18 actions. Sa mise en œuvre, illustrée par les travaux d'ores et déjà engagés et ceux identifiés pour les prochaines années sera évaluée chaque année par un comité de pilotage, co-présidé par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition écologique et solidaire et la Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui définira les actions prioritaires pour l'année.

bon état écologique des eaux marines européennes grâce à la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin. À l'échelle mondiale, il concourt entre autres, à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, adoptés à la Convention sur la diversité biologique en octobre 2010 et de l'objectif n°14 des objectifs de développement durable de l'ONU, qui vise « la conservation et l'exploitation durable de l'Océan, des mers et des ressources marines. »

Objectifs et enjeux du plan

L'objectif du plan d'actions pour la protection des cétacés est de préserver les populations de cétacés présentes dans les eaux marines françaises sous souveraineté et sous juridiction en termes d'abondance, de distribution et de diversité. Il encourage à la consolidation des connaissances sur les popu-



lations de cétacés, incite à des changements de pratiques pour diminuer les pressions anthropiques exercées sur les cétacés et engage à une meilleure sensibilisation auprès des parties prenantes. Il a la spécificité de prendre en considération un ensemble d'espèces. Il souligne ainsi l'importance d'entreprendre une démarche intégrée, tenant compte des interactions et des interdépendances entre les espèces et les écosystèmes.

Le plan d'actions pour la protection des cétacés a pour vocation de fixer une stratégie nationale cohérente avec les programmes et les plans déjà existants (plans de gestion du sanctuaire Agoa et du sanctuaire Pelagos par exemple) et d'assurer la coordination entre les différents secteurs en interaction avec les cétacés.

Les territoires ultramarins disposant d'une compétence

propre en environnement n'entrent pas dans le champ du plan d'action pour la protection des cétacés (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises). Certaines actions peuvent y faire référence pour information dans le cadre de partenariats. Le plan d'actions pour la protection des cétacés a été élaboré dans le cadre d'une large concertation, en partenariat avec les établissements publics, les parties prenantes et les experts concernés.

1. Savouré-Soubelet A., Aulagnier S., Haffner P., Moutou F., Van Canneyt O., Charrassin J.-B. & Ridoux V. (coord.) 2016. Atlas des mammifères sauvages de France volume 1, : Mammifères marins. Museum national d'histoire naturelle, Paris ; IRD, Marseille, 480p



Dauphin à long bec
(*Stenella longirostris*).



Sténo rostré (*Steno bredanensis*).



Globicéphale tropical
(*Globicephala macrorhynchus*).



Dauphin tacheté de l'Atlantique
(*Stenella frontalis*).



Péponocéphale (*Peponocephala electra*).



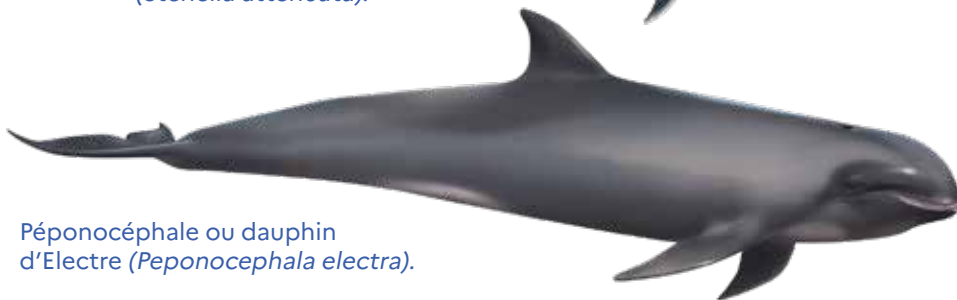
Dauphin à bosse
de l'Indo-Pacifique
(*Sousa chinensis*)



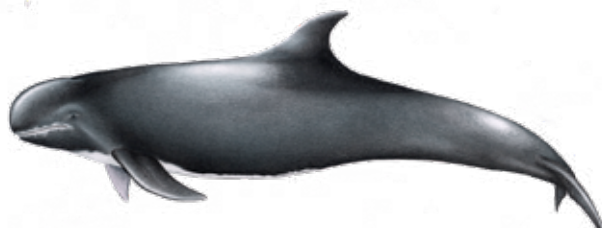
Dauphin tacheté pantropical
(*Stenella attenuata*).



Rorqual commun
(*Balaenoptera physalus*).



Péponocéphale ou dauphin
d'Electre (*Peponocephala electra*).



Orque pygmée
(*Feresa attenuata*).



Baleine à bec de Blainville
(*Mesoplodon densirostris*).



Grand dauphin de l'océan Indien
(*Tursiops aduncus*).



Baleine à bec de Cuvier
(*Ziphius cavirostris*).



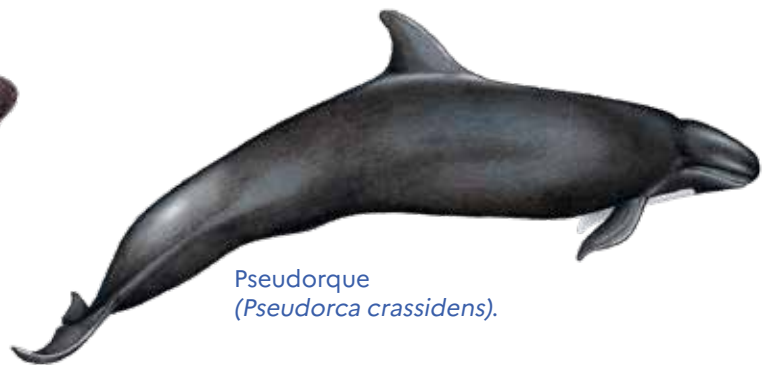
Dauphin à long bec
(*Stenella longirostris*).



Cachalot nain (*Kogia sima*).



Cachalot (*Physeter macrocephalus*).



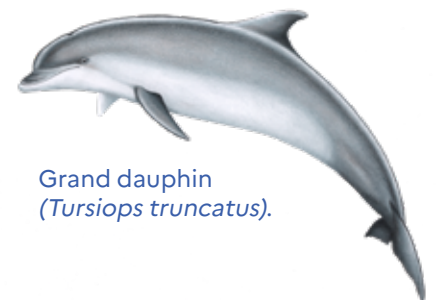
Pseudorque
(*Pseudorca crassidens*).



Dauphin de Fraser
(*Lagenodelphis hosei*).



Globicéphale tropical
(*Globicephala macrorhynchus*).



Grand dauphin
(*Tursiops truncatus*).



Dauphin tacheté pantropical
(*Stenella attenuata*).



Baleine à bosse
(*Megaptera novaeangliae*).



Petit rorqual
(*Balaenoptera acutorostrata*).

Un plan d'actions articulé autour de quatre axes stratégiques

La stratégie du plan d'actions est déclinée en 4 axes, et en 18 actions. Elle concerne les eaux marines de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer.

Le présent plan a pour vocation de s'intégrer dans un ensemble de politiques d'ores et déjà mises en œuvre à l'échelle internationale, européenne, nationale et régionale.

Pour les eaux métropolitaines, le plan est étroitement articulé avec les actions qui concourent à l'atteinte du bon état écologique des eaux marines, fixé par la **Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin** (DCSMM, 2008/56/CE). Les mesures prises au titre de la DCSMM sont intégrées dans les documents stratégiques de façade (DSF) de la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Le plan participe également au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune sauvage d'intérêt communautaire, prévu par la **Directive concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages** (1992/43/CE).

AXE 1

RENFORCER LA CONNAISSANCE DES POPULATIONS DE CÉTACÉS ET DES IMPACTS DES ACTIVITÉS HUMAINES

→ **Objectif** : accroître les connaissances sur la distribution spatio-temporelle des cétacés et objectiver les pressions anthropiques exercées sur les cétacés par zone et par espèce.

- 1.1 Assurer un suivi et un partage des données relatives aux cétacés pour garantir une information commune et pérenne en France métropolitaine et en outre-mer - p. 10
- 1.2 Établir un diagnostic actualisé de l'état des populations et des pressions anthropiques par zone et par espèce/groupe d'espèces - p. 11
- 1.3 Développer les travaux d'acquisition de connaissance pour l'identification des seuils de sensibilité et la réduction des pressions - p. 13
- 1.4 Pérenniser et développer l'expertise scientifique française sur les mammifères marins - p. 14

AXE 2

RÉDUIRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES SUR LES CÉTACÉS PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES APPROPRIÉES

→ **Objectif** : promouvoir les bonnes pratiques pour réduire les pressions anthropiques directes et indirectes exercées sur les populations de cétacés et l'équilibre des écosystèmes marins inhérents.

- 2.1 Actualiser la liste des espèces de mammifères marins protégés sur le territoire national - p. 15
- 2.2 Réduire significativement les captures accidentelles de cétacés dans les engins de pêche - p. 16
- 2.3 Réduire l'impact des émissions sonores sous-marines d'origine anthropique sur les cétacés - p. 19
- 2.4 Réduire les risques de collisions entre les navires et les grands cétacés - p. 20
- 2.5 Renforcer l'encadrement des activités d'observation des cétacés - p. 22
- 2.6 Réduire les pressions des pollutions chimiques sur les cétacés - p. 23
- 2.7 Réduire les pressions des pollutions physiques sur les cétacés - p. 24
- 2.8 Favoriser le maintien des ressources alimentaires pour les cétacés - p. 25
- 2.9 Consolider le réseau des aires marines protégées et identifier des aires importantes pour les mammifères marins - p. 25
- 2.10 Mettre en œuvre les plans de conservation spécifiques en faveur des cétacés - p. 27



AXE 3

RENFORCER L'ACTION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES CÉTACÉS EN PROMOUVANT LA VISION FRANÇAISE DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

→ **Objectif** : porter une politique de protection des cétacés à l'échelle internationale pour une coopération transfrontalière, adaptée aux aires de distribution et aux dynamiques de migration des populations de cétacés, intégrée dans l'ensemble du paysage juridique de protection du milieu marin.

3.1 Renforcer le rôle mondial de la France sur la protection des cétacés et promouvoir la vision française dans les différentes instances européennes et internationales - p. 28

3.2 Renforcer la coopération à l'échelon régional - p. 29

AXE 4

MOBILISER LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET PARTIES PRENANTES ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES CÉTACÉS

→ **Objectif** : former et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux enjeux de la préservation des cétacés et des écosystèmes marins associés.

4.1 Améliorer les formations des professionnels et des futurs professionnels dont les activités sont en interaction avec les cétacés - p. 30

4.2 Mobiliser le grand public et notamment les jeunes à la protection des cétacés - p. 31

RENFORCER LA CONNAISSANCE DES POPULATIONS DE CÉTACÉS ET DES IMPACTS DES ACTIVITÉS HUMAINES

La mise en œuvre d’actions adaptées à la distribution spatio-temporelle des cétacés nécessite une amélioration des connaissances des interactions entre ces derniers et les activités humaines. Appuyer la recherche sur la compréhension des interactions des activités de pêche, du trafic maritime, du bruit et des pollutions (chimique, physique ou biologique) sur la distribution, l’abondance, la diversité et le comportement des espèces de cétacés est nécessaire. Ces recherches pourront à terme approfondir la compréhension des effets synergiques et cumulatifs des pressions anthropiques sur les écosystèmes marins. En France métropolitaine, une évaluation de l’état écologique et des interactions entre les activités humaines et les cétacés a été réalisée en 2018 pour le deuxième cycle de la DCSMM.

Action 1.1

Assurer un suivi et un partage des données relatives aux cétacés pour garantir une information commune et pérenne en France métropolitaine et en outre-mer

La surveillance du bon état écologique des peuplements de cétacés des différentes façades métropolitaines et ultra-marines demande un effort régulier de prospections en mer comprenant l’utilisation des techniques d’observation visuelle et acoustique. Pour être utilisable, traçable et comparable au niveau de la France entière, cet ensemble de prospections doit être exécuté avec un protocole unique et un système de traitement de données unique. Toutes les données doivent être transférées sans délai au Schéma National des Données et consultables par les parties prenantes ou des chargés de projet dédiés dans le Système d’information sur le milieu marin.

France		
Dès 2020	Amélioration de la visibilité des données « cétacés » dans le portail Milieu Marin France	MTES OFB
Dès 2020	Réflexion sur le dimensionnement et la standardisation d’un réseau d’observation des cétacés en mer capable de suivre sur le long terme l’évolution des peuplements et des menaces sur les trois façades métropolitaines et les cinq départements d’outremer. La méthodologie proposée par le GREC (groupe de recherche sur les cétacés) pourra contribuer à cette réflexion. <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d’un groupe de travail 	MTES OFB
Dès 2020	Standardisation des suivis dans le cadre des études d’impacts : <ul style="list-style-type: none"> Définition et mise en œuvre d’un protocole, d’un référentiel, d’une base de données communes 	MTES OFB UMS Pelagis
France métropolitaine		
Dès 2019	Mise à jour du programme de surveillance (PdS) DCSMM sur les mammifères marins, dans le but de pérenniser une surveillance en métropole dans le cadre du 2 ^e cycle de la DCSMM <ul style="list-style-type: none"> 2019-2020 : analyse critique du PdS DCSMM 1^{er} cycle (2014-2021) 2020 : finalisation du contenu du projet de PdS 2^e cycle (2021-2027) 2021 : mise à la consultation et adoption du PdS 2^e cycle 	MTES OFB UMS Pelagis
Antilles		
Dès 2021	Définition d’un programme de suivi des mammifères marins à l’échelle des Antilles au sein du Sanctuaire Agoa	OFB/Agoa

Action 1.2

Établir un diagnostic actualisé de l'état des populations et des pressions anthropiques par zone et par espèce/groupe d'espèces

Dans le cadre de la DCSMM, un programme de surveillance « Mammifères marins » a été mis en place pour la France métropolitaine afin d'acquies des données pour évaluer l'état écologique des cétacés, l'impact des pressions auxquels ils sont soumis, et appréhender le fonctionnement des écosystèmes marins et du réseau trophique.

France		
	Poursuite des travaux d'amélioration de la connaissance sur les cétacés par zone : déterminer les unités de conservation par analyse des structures de populations de cétacés, connaître les évolutions de populations et les déplacements saisonniers et les rythmes d'activités, déterminer les paramètres vitaux (reproduction, survie).	
Dès 2019	Appui au Réseau National d'Échouages présent en Outre-mer, en Manche-Mer du Nord, Atlantique et mer Méditerranée : - Amélioration du diagnostic des causes de mortalité, analyse des structures de populations, détermination des paramètres vitaux.	UMS Pelagis OFB
Dès 2019	Promotion de l'outil de science participative OBSenMER (application permettant de recenser des observations sur la faune marine) réalisé par le Groupe d'Études des Cétacés du Cotentin. En Guyane, cette action est portée par le GEPOG et le WWF Guyane (administrateurs locaux).	GECC OFB/Agoa GEPOG et WWF Guyane
Dès 2019	Développement de méthodologie pour renforcer la validité des données issues des sciences participatives • Analyse de la contribution des données de sciences participatives à la surveillance du milieu marin au titre de la DCSMM par les responsables des programmes de surveillance avec les responsables thématiques.	MTES Vigie Mer UMS Pelagis OFB
2020-2022	Appel à projets pour promouvoir le développement technologique d'acquisition et le traitement automatique de données sur des plateformes d'opportunité liées à l'éolien en mer • Contribution à ce besoin avec les projets OFB/France Energies Marines SEMMACAPE (2019-2022) et OWFSOMM (2020-2023), pour les observations par avion et au point fixe, respectivement.	OFB
France métropolitaine		
Tous les ans	Poursuite des campagnes annuelles Megascopie d'observation de la mégafaune marine par observation à bord de navires océanographiques d'Ifremer.	UMS Pelagis OFB Ifremer
De 2019 à 2021	Pérennisation des campagnes SAMM de survols aériens de la mégafaune marine, tous les 6 ans, découpées par façade maritime en France métropolitaine dans le cadre de la DCSMM, associées à des programmes à plus grande échelle en Atlantique Nord-Est (campagne SCANS) et en Méditerranée (AC-COBAMS Survey Initiative).	UMS Pelagis OFB
De 2019 à 2020	Survols trimestriels dans le golfe de Gascogne du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis Charentais, et de la ZPS Pertuis Rochebonne : - Analyse des variations saisonnières et des rythmes d'activité des populations de cétacés présentes.	UMS Pelagis OFB/PNM Estuaire de la Gironde - mer des Pertuis
Dès 2019	Financement des observateurs embarqués à bord des flottilles pendant la campagne de pêche hivernale dans le golfe de Gascogne (programme OBSMER)	MAA/ DPMA

Dès 2020	<p>Analyse des risques pour l'ensemble des espèces à l'échelle des sous-régions marines à travers le programme de surveillance « Mammifères marins – tortues marines » dans le cadre de la DCSMM. Cette analyse pourra être complétée sur chaque site pour les zones fonctionnelles particulières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la pêche, cette analyse sera faite suivant la méthode retenue pour les sites Natura 2000 ; • Pour les autres pressions (collision, bruits, dérangement), une méthodologie sera développée en tenant compte des travaux réalisés (exemple : projet Pharos4MPA /WWF pour les collisions ; travaux pilotés par le Shom pour le bruit associant ENSTA Bretagne et Ifremer). 	OFB
2024	<p>Évaluation, à l'échelle de chaque sous-région marine, de l'efficacité des mesures de réduction des pressions anthropiques sur l'ensemble des cétacés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 : évaluation du bon état écologique des eaux marines pour les critères relatifs aux cétacés pour chaque sous-région marine. 	UMS Pelagis
Outre-mer		
2017-2025	<p>Organisation du cycle 2 du programme de recensement de la mégafaune marine par observation aérienne Remmoa (périodicité : tous les 10 ans) lancé en 2017 dans les territoires ultramarins ; élaboration de modèles prédictifs d'habitats les plus favorables à chaque espèce de cétacé, identification des zones où les impacts des activités humaines sont les plus importantes sur les cétacés. Planification des campagnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2017 : campagne Antilles-Guyane • 2020/2021 : préparation et mise en œuvre de la campagne Océan Indien, en recherche de coopération avec Madagascar. • 2023/2024 : préparation et mise en œuvre de la campagne en Polynésie française, en coopération avec le territoire (pour information) • 2025/2026 : préparation et mise en œuvre de la campagne en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, en coopération avec les territoires (pour information) 	UMS Pelagis OFB
Dès 2019	<p>Élaboration de documents stratégiques de bassin maritime (DSBM), prévus par la stratégie nationale pour la mer et le littoral, prévoyant pour chaque bassin maritime ultramarin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un état des lieux ; • Une définition des enjeux et des objectifs stratégiques à venir. Chaque DSBM comporte un volet dédié à la biodiversité marine. 	Conseils maritimes des bassins ultramarins OFB/DIROM
Dès 2020	<p>Poursuite et renforcement des travaux conduits dans les territoires d'outre-mer sur les espèces sensibles aux pressions anthropiques, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le dauphin de Guyane (<i>Sotalia guianensis</i>) ; • la baleine à bosse (<i>Megaptera novaeangliae</i>) dans l'ensemble des territoires où l'espèce est présente ; • l'orque (<i>Orcinus orca</i>), le cachalot et le dauphin de Commerson (<i>Cephalorhynchus commersonii</i>) dans les Terres australes et antarctiques françaises (pour information). 	UMS Pelagis OFB/Agoa Réserve de Saint-Martin Réserve naturelle nationale du Grand-Connétable GEPOG Réserve naturelle nationale des terres australes françaises CEBC
Antilles		
Dès 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de suivis acoustiques par hydrophones fixes sur l'ensemble des Caraïbes permettant une connaissance plus fine des espèces et leur saisonnalité (projet CARI'MAM). Ces suivis acoustiques pourront également servir à étudier le niveau de pollution sonore dans l'ensemble des eaux du sanctuaire Agoa dans un second temps (dès 2021). • Relance des campagnes de suivis en mer du sanctuaire Agoa par transects d'observation visuelle et points d'écoute (rythme annuel ou semestriel). • Amélioration des connaissances sur les cachalots (saisonnalité, zones fonctionnelles, régime alimentaire) dans les eaux des Antilles françaises. 	OFB/Agoa

Action 1.3

Développer les travaux d'acquisition de connaissance pour l'identification des seuils de sensibilité et la réduction des pressions

De 2019 à 2024	France métropolitaine Développement de travaux d'acquisition de connaissance pour l'identification des seuils de sensibilité et la réduction des pressions : <ul style="list-style-type: none">- Risques liés aux pressions primaires (mortalités additionnelles) : captures accidentelles, collisions, bruits impulsifs intenses (travaux du TG Noise / SHOM, Cerema, comité scientifique et groupes de travail de la CBI et du CIEM, groupes d'experts ASCOBANS-ACCOBAMS, et OSPAR, GT national captures accidentelles) ;- Risques liés aux pressions secondaires (dégradation de la santé) : pollutions (contaminants et déchets), disponibilité des ressources alimentaires ;- Risques liés aux pressions tertiaires (perturbations des comportements) : bruits continus ou ambiants, dérangements. <ul style="list-style-type: none">• 2024 : révision de la définition du bon état écologique des eaux marines de France métropolitaine, dans le cadre de la DCSMM	OFB UMS Pelagis
De 2020 à 2024	Antilles Développement de travaux d'acquisition de connaissance pour l'identification des seuils de sensibilité et la réduction des pressions : <ul style="list-style-type: none">• Définition des seuils des indicateurs du plan de gestion du sanctuaire Agoa	OFB/Agoa
Dès 2020	Guyane Développement de travaux d'acquisition de connaissance pour l'identification des seuils et la réduction des pressions : <ul style="list-style-type: none">• Mise en commun des résultats des projets par zone et par espèce / groupe d'espèces avec analyse des données (observations mégafaune, acoustique, photo-identification)• Base de données SINP (système d'information Nature et Paysage) efficiente et avec les moyens associés• Valorisation des études et projets passés ou en cours, afin d'avoir l'état des lieux le plus exhaustif possible (abondance, répartition des espèces...) et actualisation de la liste des espèces de mammifères marins sur la base de :<ul style="list-style-type: none">- Campagne REMMOA 2009 et 2017 : valorisation des résultats auprès des acteurs locaux- Projet GEPOG 2011-2012- Projet COAST 2016-2019- Projet OSL – campagne des cétacés en mer- Campagne Greenpeace 2019 – mégafaune au large avec focus sur la baleine à bosse• Encadrement des campagnes de recherche en mer avec la promotion de l'outil ObsenMer auprès de la communauté scientifique locale, mais aussi internationale, pour acquérir des données d'observation de la faune marine, dont cétacés.	DEAL Guyane

Action 1.4

Pérenniser et développer l'expertise scientifique française sur les mammifères marins

L'observatoire PELAGIS, (UMS 3462 ULR-CNRS), rassemble les programmes d'observation et d'expertise sur la conservation des populations de mammifères et oiseaux marins ainsi que la gestion des bases de données associées. Il constitue aujourd'hui un pôle de compétences d'importance internationale pour l'écologie et la conservation des prédateurs marins et notamment, des cétacés. Il existe également une expertise scientifique au niveau des façades et en outre-mer.

France		
Dès 2019	<p>Pérennisation des ressources à destination de l'UMS PELAGIS</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmentation des moyens financiers• Augmentation des contributions financières sur les programmes de recherche en cours	MESRI MTES MEAE OFB UMS Pelagis Université La Rochelle CNRS/INEE
France métropolitaine		
Dès 2020	<ul style="list-style-type: none">• Pérennisation des moyens humains et financiers pour l'animation et l'expertise scientifique de la partie française du sanctuaire Pelagos.	Parc national de Port-Cros OFB MTES
Antilles		
Dès 2020	<ul style="list-style-type: none">• Pérennisation des moyens humains et financiers du sanctuaire Agoa permettant la production d'une expertise continue sur les projets des Antilles françaises.	OFB/Agoa
Guyane		
Dès 2019	<ul style="list-style-type: none">• Soutien pérenne des moyens du Réseau échouages Guyane (REG) ;• Soutien financier et/ou technique des programmes et campagnes de recherche sur les cétacés.	DEAL Guyane

RÉDUIRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES SUR LES CÉTACÉS PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES APPROPRIÉES

En plus des pressions naturelles de prédation et d'interactions, les cétacés sont confrontés à une pluralité de pressions anthropiques qui découlent principalement des activités maritimes et littorales. Celles-ci sont susceptibles de perturber le fonctionnement biologique des cétacés (déplacement d'espèces, disparition d'espèces) et des écosystèmes marins dont ils dépendent.

Les cétacés sont de véritables espèces sentinelles, témoins de la qualité des eaux marines. Limiter les pressions anthropiques exercées sur les cétacés revient, in fine, à protéger l'ensemble des écosystèmes marins.

Action 2.1

Actualiser la liste des espèces de mammifères marins protégés sur le territoire national

L'arrêté du 1^{er} juillet 2011 fixe la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. En outre, l'arrêté interdit la « destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement intentionnels incluant les prélèvements biologiques, la perturbation intentionnelle incluant la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel. » Il concerne l'intégralité des espèces de cétacés présentes sur le territoire national, c'est-à-dire, au 16 mars 2020, 10 espèces de mysticètes et 42 espèces d'odontocètes.

France

2020

Publication de l'arrêté modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2011² fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

- Sur proposition de la DEAL Guyane et après avis favorable du Muséum National d'Histoire Naturelle : suppression de la mention du Dauphin commun à bec long (*Delphinus capensis*) ; modification du Dauphin commun à bec court (*Delphinus delphis*) en dauphin commun (*Delphinus delphis*)
- Sur proposition du CNPN, modification d'Orque naine (*Feresa attenuata*) en Orque pygmée (*Feresa attenuata*).

MTES/DEB
MAA/DPMA

2. Arrêté du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

Action 2.2

Réduire significativement les captures accidentelles de cétacés dans les engins de pêche

Les captures accidentelles par la pêche représentent la principale cause de mortalité d'origine anthropique des petits cétacés. Les professionnels de la pêche sensibilisés aux captures accidentelles de petits cétacés se mobilisent pour enrayer ce phénomène. L'installation d'équipements de prévention ou le développement de nouvelles pratiques de pêche professionnelle peut s'appuyer sur le financement du FEAMP qui à travers les articles 38 et 39 du règlement (UE) n°508/2014, vise à limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin et à l'adapter à la protection des espèces. De plus, le règlement (UE) n°2019/1241 du 20 juin 2019, relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques, prévoit que les Etats membres puissent mettre en place des mesures d'atténuation ou des restrictions relatives à l'utilisation de certains engins de pêche, dans le but de réduire au minimum et, si possible, éliminer les captures de mammifères marins par les navires battant leur pavillon.

Depuis 2017, un groupe de travail national sous le pilotage de la DPMA et de la DEB élabore des mesures de réduction des captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne dans un processus de concertation entre les parties prenantes. Des lignes directrices établies dans le cadre des accords ACCOBAMS et ASCOBANS de la CMS ou dans le cadre de la CBI sont également disponibles.

France		
Dès 2019	Publication le 6 septembre 2018 de l'arrêté modificatif de l'arrêté du 1 ^{er} juillet 2011 rendant obligatoire la déclaration de tout spécimen de mammifère marin capturé accidentellement dans les engins de pêche par les capitaines de navires de pêche à compter du 1 ^{er} janvier 2019. • Mise à disposition du guide d'aide à la saisie dans les outils déclaratifs des captures accidentelles et à la reconnaissance de mammifères marins pour la France métropolitaine ; • Élaboration d'un guide d'aide à la déclaration des captures accidentelles et à la reconnaissance de mammifères marins pour les outre-mer (Antilles, Guyane, Océan Indien) : consultation des services de l'État, du CNPMMEM, du CRPMMEM, d'associations en outre-mer.	MAA/DPMA MTES/DEB OFB CNPMMEM
Dès 2020		OFB/DIROM UMS Pelagis
Dès 2019	Renforcement des contrôles liés à la protection des cétacés.	MTES
France métropolitaine		
Dès 2019	Définition d'un seuil de capture accidentelle compatible avec le bon état écologique (BEE) des mammifères marins : • Fixation d'un seuil national quantitatif pour l'indicateur de captures accidentelles des dauphins communs et des marsouins communs dans le golfe de Gascogne, Manche Mer du Nord et Mers Celtiques renseignant le critère D1C1. (arrêté relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines et aux normes méthodologiques d'évaluation du 9 septembre 2019).	MTES/DEB MAA/DPMA UMS Pelagis
	Renforcement des connaissances sur les activités de pêche impliquées dans les captures accidentelles : • Afin de mieux comprendre l'interaction entre les flottes de pêche et les populations de petits cétacés, poursuite des analyses pluriannuelles de l'évolution de l'effort de pêche et des stratégies de pêche dans le golfe de Gascogne, en lien avec les données d'échouages du RNE. • Renforcement de l'identification, avec les partenaires scientifiques et professionnels, des flottilles françaises et étrangères impliquées. • Mise en œuvre d'une surveillance conformément à l'annexe XIII du règlement 2019/1241 sur les mesures techniques, en vue de contrôler les captures accidentelles de cétacés : augmentation de l'effort d'observation par des observateurs embarqués dans le cadre d'ObsMer, sur les chalutiers pélagiques en paire, et surveillance effective des flottilles de chaluts pélagiques simples, des filets maillants de fond ou filets emmêlants, des chaluts à grande ouverture verticale. • Renforcement et développement de méthodes de marquage par les observateurs et les pêcheurs professionnels des spécimens rejetés en mer pour préciser la part d'individus rejetés en mer, qui flottent et atteignent la côte.	UMS Pelagis MAA/DPMA Ifremer

France métropolitaine

Dès
2019

- Développement de méthodes complémentaires (caméras embarquées, enquêtes échouages) définies par le GT captures accidentelles pour mieux estimer les taux de captures accidentelles par pêcherie ;

MTES/DEB
MAA/DPMA

De
2019 à
2022

- Lancement des projets LICADO et DOLPHINFREE (financés par la mesure 39 du FEAMP) pour la limitation des captures accidentelles de dauphins dans le golfe de Gascogne, articulé autour de deux volets :
 - Volet technologique : développement de modifications technologiques des engins de pêche permettant de réduire les captures accidentelles, dont des systèmes répulsifs acoustiques actifs uni-directionnels et interactifs sur les chalutiers pélagiques en paire, ou l'utilisation de pingurs ou de réflecteurs acoustiques sur les filets ;
 - Volet stratégique : enquête auprès des professionnels de la pêche, réflexion sur des stratégies de pêche innovantes, notamment spatio-temporelles.

UMS Pelagis
Ifremer
CNPMEM
Université de
Montpellier

Dès
2019

Déploiement de mesures techniques de réduction des captures accidentelles

- Équipement en « pingurs » (dispositifs de dissuasion acoustique) de la flottille de chalutiers pélagiques dans le golfe de Gascogne pour limiter les captures de dauphins communs :
 - en 2019, équipement volontaire de la flottille de chalutiers en paire (14 navires)
 - à compter du 1^{er} janvier 2020, mise en place d'une obligation d'utilisation des « pingurs » à l'ensemble des chalutiers pélagiques (60 navires) entre le 1^{er} janvier et le 30 avril chaque année ;

MAA/DPMA
MTES/DEB

Dès
2020

- Développement de technologies innovantes de réduction des captures et alternatives aux « pingurs » : réflecteurs acoustiques, filets cassants ; filets plus repérables par les cétacés ;

Dès
2022

- Développement d'autres méthodes d'effarouchement et de mitigation sur la base de travaux du programme LICADO.

Dès
2020

Etude de la possibilité de valoriser les actions de la pêche professionnelle contre les captures accidentelles d'espèces protégées dans l'écolabel « pêche durable » (critères à définir au sein de la commission écolabel)

MTES/DEB
MAA/DPMA

Dès
2019

Collaboration et échanges multilatéraux avec les autres États membres à l'échelle régionale :

- Mise en réseau du GT national sur les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique avec les sites de type sanctuaire de mammifères marins français et internationaux pour promouvoir le partage d'expérience ;
- Échanges bilatéraux avec les États, notamment l'Espagne, pour les engager sur les mesures d'observation, de mitigation des captures accidentelles, d'amélioration de la connaissance, de sensibilisation et de prévention des interactions.
- Généralisation des mesures efficaces de réduction des captures accidentelles à travers la Politique Commune de la Pêche.

MAA
MTES

Tous
les ans

Accompagnement des acteurs de façade dans la mise en œuvre de mesures de réduction des captures accidentelles dans les documents stratégiques de façade et les plans de contrôle.

MTES/DEB
MAA/DPMA

2022

Calcul de l'indicateur de captures accidentelles des dauphins communs et des marsouins communs dans le golfe de Gascogne, Manche Mer du Nord et Mers Celtiques renseignant le critère D1C1 de la DCSMM, et évaluation de l'efficacité des mesures prises.

MTES/DEB
UMS Pelagis

Antilles

2021

Lancement de programmes d'acquisition de connaissances sur les activités de pêche susceptibles d'être impliquées dans les captures accidentelles et les enchevêtrements de cétacés dans les Antilles françaises

- Analyse de l'activité de pêche sur dispositifs concentrateurs de poissons (DCP) et de l'impact des DCP sur l'enchevêtrement des grands cétacés (notamment cachalots)

OFB/Agoo

Guyane

Dès
2019

Renforcement des programmes d'acquisition de connaissances sur les activités de pêche impliquées dans les captures accidentelles :

- Analyse de l'évolution de l'effort de pêche et des stratégies de pêche avec l'IFREMER, le WWF, le CRPM Guyane ;
- Identification des flottilles françaises et étrangères impliquées dans les captures accidentelles en partenariat avec les forces armées, la direction de la mer, l'action de l'Etat en mer, l'IFREMER, le CNRS, le CRPMEM Guyane ;
- Soutien de l'amélioration des connaissances sur la saisonnalité, les habitats et leur utilisation par les espèces les plus impactées par les captures accidentelles (Dauphin de Guyane notamment).

DEAL
Guyane

Dès
2020

Déploiement de mesures techniques de réduction des captures accidentelles :

- Dans le cadre du projet PALICA 2 (financement FEAMP mesure 39) : tests de technologies innovantes de réduction des captures de cétacés sur une partie de la flottille de pêche côtière ; retrait des ralingues de flottaison, coloration des flotteurs en rouge, diminution du profil vertical des filets et installation de pingurs ;
- Dans le cadre du projet ARRIBA du WWF (lauréat de l'appel à projet OFB BIODIVOM), formation et sensibilisation des pêcheurs côtiers ; guide d'aide à la déclaration des captures accidentelles et à la reconnaissance de mammifères marins pour les outre-mer.

WWF
Guyane
CNRS
CRPMEM
Guyane

Dès
2020

Collaboration et échanges multilatéraux avec les autres États à l'échelle régionale :

- Coopération et échanges multilatéraux avec les États exerçant des activités de pêche pour les engager vers la mise en œuvre de mesures pour limiter les captures accidentelles : projet de réduction de captures accidentelles pour le plateau des Guyane et Trinité et Venezuela (projet sur fonds NFWF ciblant les tortues luths mais dont les actions pourraient être efficaces sur les mammifères marins) en lien avec les projets PALICA 2 et ARRIBA ;
- Accompagnement à la mise en place d'un atelier sur les réductions de captures accidentelles.

DEAL
Guyane

TAAF

Dès
2019

Poursuite et renforcement des programmes sur les interactions entre la pêcherie à la palangre et les populations de cachalots et d'orques :

- Programme ORCADEPRED : évaluation des conséquences écologiques et socio-économiques de la déprédation et mise en œuvre d'une approche technico-économique en vue de sa suppression

CNRS/CEBC

Action 2.3

Réduire l'impact des émissions sonores sous-marines d'origine anthropique sur les cétacés

Les activités humaines sont à l'origine d'émissions acoustiques en mer. Le bruit anthropique sous-marin émane, entre autres : du trafic maritime (plaisancier et commercial), de la recherche géophysique, de la prospection sismique, des travaux d'aménagement en mer ainsi que des activités militaires marines. Les incidences du bruit sous-marin sur les cétacés sont nombreuses et provoquent notamment des changements de comportements, pouvant induire un risque de surmortalité directe et indirecte. L'article L219-8 du code de l'environnement modifié par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promulguée le 9 août 2016 reconnaît les sources sonores sous-marines comme pollution pour les milieux marins.

France		
Dès 2019	Promotion de la charte SAILS de bonnes pratiques du transport maritime pour la protection du milieu marin et du littoral qui appelle à des mesures volontaires de réduction de l'impact sonore sous-marin des navires auprès des armateurs et des croisiéristes	MTES/DAM
Dès 2019	Encouragement à la formation d'opérateurs et d'observateurs certifiés « Marine mammal observer » / « Passive acoustic monitoring » par ACCOBAMS, et à leur présence durant les travaux en mer ou à la côte (critères à définir selon les recommandations d'ASCOBANS et ACCOBAMS)	MTES/DEB OFB/DREI
2020	Identification et mobilisation de l'expertise française <ul style="list-style-type: none">• Organisation d'un atelier national d'experts sur les impacts du bruit sous-marin sur la faune marine, et les mesures de réduction disponibles et à développer, le 16 janvier 2020• Mise en place d'une plate-forme de partage d'information	MTES/DEB MTES/DML OFB
2020	Publication d'un guide d'aide aux services du Ministère sur l'impact du bruit sous-marin d'origine anthropique sur la faune marine.	MTES/DEB Shom OFB Ifremer ENSTA Bretagne
Dès 2020	Sensibilisation des armateurs à la problématique du bruit et information sur les aires importantes pour les mammifères marins (IMMAs)	MTES/DEB MTES/ DGITM/DML OFB/ DREI + ECUMM
Dès 2021	Identification dans les prochains appels d'offres de travaux en mer (éolien notamment) des contraintes relatives aux mammifères marins et à l'émission de bruit sous-marin pour orienter dès l'appel d'offres les candidats sur des techniques peu bruyantes.	MTES/DGEC OFB
France métropolitaine		
2020 – 2021	Identification et adoption d'actions visant à réduire le niveau de bruit continu et de bruit lié aux émissions impulsives pour l'atteinte des objectifs environnementaux DCSMM D11-OE01 (bruit impulsif) et D11-OE02 (bruit continu d'origine anthropique) dans le cadre des programmes de mesures DCSMM et plans d'actions des DSF.	MTES/DEB
Antilles		
Dès 2021	Analyse des effets sonores de la navigation et des événements nautiques sur les mammifères marins et proposition de mesures réglementaires de réductions sur l'ensemble des eaux des Antilles françaises	OFB/Agoa DEAL Martinique DEAL Guadeloupe MTES/DEB

	Guyane	
Dès 2020	Analyse des effets sonores de la navigation, du dragage et des activités portuaires sur les mammifères marins. Proposition de mesures de limitation des impacts éventuels.	DEAL Guyane
	Océan Indien	
Dès 2020	Contribution de la France au projet QWIO de la Wildlife Conservation Society, sur les menaces à la faune marine causées par le bruit sous-marin anthropique et la navigation dans la région du Canal nord du Mozambique.	MTES/DEB MTES/DAEI MEAE OFB UMS Pelagis FFEM

Action 2.4

Réduire les risques de collisions entre les navires et les grands cétacés

Le trafic maritime est à l'origine de collisions avec des cétacés pouvant entraîner des blessures ou leur mort. Tous les navires ne présentent pas le même risque de collision ; leur vitesse et leur forme modulent leur dangerosité. Les collisions font partie des principaux risques de mortalité des grands cétacés. À ce titre, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promulguée le 9 août 2016 impose dans l'article L334-2-2 du code de l'environnement l'installation de dispositifs anti-collision sur les navires de plus de 24 m battant pavillon français naviguant plusieurs fois par an dans les deux sanctuaires marins Agoa et Pelagos, aux Antilles et en mer Méditerranée respectivement.

	France	
Dès 2019	Promotion de la charte SAILS de bonnes pratiques du transport maritime pour la protection du milieu marin et du littoral qui appelle à des mesures volontaires de réduction des risques de collision auprès des armateurs et des croisiéristes.	MTES/DAM
Dès 2019	Opérations de contrôle sur l'installation de dispositifs anti-collision (REPCET) sur les navires de plus de 24 m battant pavillon français, naviguant plusieurs fois par an dans les sanctuaires Agoa et Pelagos.	MTES/DEB
Dès 2020	Étude pour le développement d'un dispositif de partage de position des cétacés et dans les zones identifiées à risque de collision élevé utilisable la nuit.	MTES/DEB OFB
Dès 2020	Systématisation du renseignement de la base de données de la Commission Baleinière Internationale pour les phénomènes de collision ³ .	MTES/DEB
	France métropolitaine	
2019 – 2020	Analyse de la mise en œuvre de la réglementation relative aux collisions avec les grands cétacés dans le sanctuaire Pelagos. <ul style="list-style-type: none"> • Rapport « Analyse de la mise en œuvre de la réglementation relative aux collisions avec les grands cétacés dans le sanctuaire Pelagos » (par le WWF France). 	MTES/DEB
2020 – 2021	Étude sur la création d'une zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) en mer Méditerranée, afin d'aboutir à une réduction de la vitesse des navires dans certaines zones (annonce du Président de la République en décembre 2019) <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une cartographie des zones à « risque de collision élevé »⁴ à partir des campagnes SAMM, des données du dispositif REPCET et des données AIS • Proposition d'atelier technique avec des représentants d'Italie, Monaco et Espagne dans le cadre du congrès mondial UICN 2020 pour évaluer les enjeux et outils existants dans la zone et préparer un éventuel argumentaire sur le périmètre de la zone à considérer • Suivi des travaux de l'OMI concernant la réduction de la vitesse des navires • Préparation d'un dossier de dépôt d'une résolution auprès de l'OMI. 	MTES/DAM MTES/DEB OFB CEREMA

Dès 2020	<p>Développement de mesures d'atténuation dans les zones « à risque de collision élevé » pour les navires à risque de collision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude du développement de systèmes de détection complémentaires de l'observation (à bord du navire ou par satellite) afin de limiter les collisions nocturnes ; • Promotion d'une vitesse réduite (par exemple de 12 à 13 nœuds) pour les navires à passagers nocturnes ; • Généralisation des personnels dédiés à l'observation (par exemple via une mesure réglementaire) ; • Limitation de certains trajets notamment dans la zone du talus continental. 	MTES/DAM MTES/DEB OFB
2020 – 2021	<p>Identification et adoption d'actions visant à réduire les collisions avec les cétacés pour l'atteinte de l'objectif environnemental DCSMM D01-MT-OE03 dans le cadre des programmes de mesures DCSMM et plans d'actions des DSF.</p>	MTES/DEB MTES/DAM OFB
Antilles		
Dès 2020	<p>Réalisation d'une cartographie des zones à risque de collisions élevé dans les Antilles françaises. Adaptation de l'outil REPCET aux espèces des Antilles françaises et aux navires utilisés localement. Mise en place de mesures d'atténuation (notamment limitation de la vitesse)</p>	OFB/Agoa DEAL

3. Base de Données Globale sur les Collisions hébergée par la CBI : <https://portal.iwc.int/dashboard>

4. Zones pour lesquelles le risque de collision est significatif entre les grands cétacés et les navires, notamment au niveau du talus continental et des grands rails de navigation.

Action 2.5

Renforcer l'encadrement des activités d'observation des cétacés

Dans un contexte d'augmentation de la demande touristique, l'observation des cétacés peut avoir une incidence sur les comportements et l'état écologique des cétacés si des conditions de vitesse, de trajectoire et de distance ne sont pas respectées. Des chartes et des labels à caractère non contraignant fixent des conditions d'observation, notamment dans les sanctuaires Pelagos et Agoa.

France		
Dès 2019	Mise en place d'un groupe de travail pour préciser les lignes directrices à destination des professionnels pour fixer les conditions d'approche dans la zone des 300 mètres.	OFB
2020	Publication d'un arrêté modificatif à l'arrêté du 1 ^{er} juillet 2011 afin de fixer une distance nationale d'approche des mammifères marins à 100 mètres des animaux dans les parcs nationaux, les parcs naturels marins, les sites Natura 2000 désignés pour la protection des mammifères marins et les sanctuaires pour mammifères marins, complétée par une réglementation locale (arrêté préfectoral) des conditions d'approche dans la zone des 300 mètres, dite zone de vigilance (annonce du Président de la République en décembre 2019).	MTES/DEB MTES/DPMA
2020	Développement d'une charte commune à l'échelle nationale pour l'observation des cétacés.	MTES/DEB OFB Pelagos
2020	Étude sur l'introduction d'un registre national pour les opérateurs ainsi que sur la possibilité d'encadrer l'activité d'observation via des licences dans les secteurs où le dérangement est une problématique identifiée.	MTES/DEB OFB
France métropolitaine		
2020 – 2021	Identification et adoption d'actions visant à réduire les perturbations des cétacés liées aux activités d'observation pour l'atteinte de l'objectif environnemental DCSMM D01-MT-OE1 dans le cadre des programmes de mesures DCSMM et plans d'actions des DSF	MTES/DEB MTES/DIRM
Antilles		
Dès 2020	Mise en place d'un label de qualité type High Quality Whale Watching® (HQWW) dans les Caraïbes.	OFB/Agoa MTES/DEB CAR SPAW
Dès 2020	Renforcement du contrôle de l'activité.	OFB/ Agoa DM
Dès 2020	Renforcement de l'accompagnement des opérateurs dans une activité éco responsable et de leur implication en sciences participatives.	OFB/ Agoa
Guyane		
Dès 2020	Elaboration d'un guide de bonnes pratiques, dans le cadre du projet COAST	WWF Guyane, GEPOG

Action 2.6

Réduire les pressions des pollutions chimiques sur les cétacés

Les cétacés sont exposés à diverses sources de pollution. Des polluants comme les organochlorés (PCB, DDT et dérivés...), les retardateurs de flamme bromés sont détectés chez de nombreuses espèces de cétacés et parfois en quantité importante. Les effets globaux de ces polluants à court et long terme sont encore méconnus mais pourraient potentiellement avoir des effets sur le système immunitaire et la fertilité des cétacés. Les actions présentées ci-après ne sont pas spécifiques à la préservation des cétacés mais s'adressent à la préservation de l'ensemble des écosystèmes marins par la réduction des apports de contaminants chimiques dans le milieu.

France métropolitaine		
Dès 2019	Acquisition de connaissances : Mise en œuvre d'un suivi de contamination des populations de mammifères marins, à travers le Réseau National Echouages et le programme de surveillance DCSMM pour la métropole.	UMS Pelagis
2020 – 2021	Identification et adoption d'actions visant à réduire les apports en mer de contaminants pour l'atteinte des objectifs environnementaux DCSMM D08-OE02, OE03, OE04, OE05 et OE06 dans le cadre des programmes de mesures DCSMM et plans d'actions des DSF : <ul style="list-style-type: none">• D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation ;• D08-OE03 : Réduire les rejets d'effluents liquides, de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance ;• D08-OE04 : Limiter le rejet dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.);• D08-OE05 : Limiter les apports directs, les transferts et la remobilisation de contaminants en mer liés aux activités en mer autres que le dragage et l'immersion)• D08-OE06 : Limiter les apports en mer des contaminants de sédiments.	MTES/DEB DIRM
Guyane		
Dès 2019	Acquisition de connaissances : <ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre d'une stratégie de suivi de contamination des populations de mammifères marins en lien avec le Réseau Échouages de Guyane et le Réseau national d'Échouages, via le Groupement de recherche LiGA (Littoral de Guyane sous influence amazonienne) axe 3.• Soutien des travaux du GDR LiGA et la stratégie proposée par l'observatoire Pelagis afin notamment d'établir un état des lieux des données existantes (rapports, études, ...) avec constitution d'une base de données géoréférencée• Établissement d'un référentiel des niveaux de fond des contaminants spécifiques.• Poursuite de l'acquisition de connaissances sur le niveau de contamination des mammifères marins des littoraux de Guyane, en particulier le dauphin de Guyane.	GDR LiGA UMS Pelagis DEAL Guyane
Antilles		
Dès 2019	Acquisition de connaissances sur le niveau de contamination des cétacés dans les eaux du sanctuaire Agoa (à travers le Réseau National d'Echouages).	OFB/Agoa UMS Pelagis

Action 2.7

Réduire les pressions des pollutions physiques sur les cétacés

Les polluants physiques tels que les déchets marins proviennent à 80 % environ du continent. En grande majorité, il s'agit de déchets plastiques et de micro-plastiques. Les impacts des déchets marins sur les écosystèmes marins et notamment les cétacés sont considérables. À ce titre, le programme national de prévention des déchets 2014-2020 prévoit notamment dans l'axe 13 de « Contribuer à la démarche de réduction des déchets marins. » Le Plan Biodiversité fixe l'objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025. Les actions présentées ci-après ne sont pas spécifiques à la préservation des cétacés mais s'adressent à la préservation de l'ensemble des écosystèmes marins.

France		
De 2018 à 2025	Promotion du recyclage et des mesures de substitution aux plastiques (action 15 du plan biodiversité) <ul style="list-style-type: none">• Objectif de 100 % de plastiques recyclés en 2025.	MTES/DAEI
De 2018 à 2025	Amélioration de la récupération des macro-déchets et des particules de plastique avant qu'ils n'arrivent en mer (action 18 du plan biodiversité) <ul style="list-style-type: none">• Élaboration d'un plan de réduction de l'apport de macro-déchets et micro-plastiques à la mer et à l'échelle de chaque bassin hydrographique par les préfets coordonnateurs de bassin.	MTES/DGPR
De 2017 à 2022	Interdiction des 12 produits en plastique à usage unique le plus souvent retrouvés sur le littoral et en mer (action 14 du plan biodiversité) : <ul style="list-style-type: none">• dès 2017 : sacs en plastique à usage unique• dès 2018 : microbilles dans les cosmétiques rincés.• dès 2020 : coton-tige en plastique, assiettes, gobelets, tasses, verres, pailles, contenants en polystyrène expansé pour la consommation nomade• dès 2022, agitateurs pour boisson, couverts et tiges en plastique pour ballons de baudruche.	MTES/DEB
2022	Obligation d'installation de filtres de récupération des particules de plastiques sur le réseau d'eaux usées (action 19 du plan biodiversité).	MTES/CGDD Agences de l'Eau
France métropolitaine		
2020 – 2021	Identification et adoption d'actions visant à réduire les apports et la présence de déchets en mer pour l'atteinte des objectifs environnementaux DCSMM D10-OE01 et D10-OE02 dans le cadre des programmes de mesures DCSMM et plans d'actions des DSF.	DIRM MTES/DEB
Guyane		
Dès 2019	Appui technique / expertise aux gestionnaires d'AMP locaux, notamment à la Réserve naturelle national de l'île du Grand-Connétable et au WWF, pour la relève de filets fantômes.	OFB/DIROM
Dès 2019	Soutien des travaux de recherche, en lien avec le réseau des échouages de Guyane, sur la pollution plastique des mammifères marins : par exemple valorisation et poursuite des études BEST réalisées en 2018 sur les macroplastiques et en 2019 sur les microplastiques.	DEAL Guyane
Antilles		
Dès 2021	Réduction de l'impact des DCP sur les mammifères marins (PNM Martinique et Sanctuaire Agoa) <ul style="list-style-type: none">• Organisation d'opérations de collecte d'engins de pêche fantômes.	OFB/Agoa MAA/DPMA MTES//DEB DEAL

Action 2.8

Favoriser le maintien des ressources alimentaires pour les cétacés

Les activités humaines ont un impact sur la dynamique des populations, l'abondance et la distribution de certaines espèces des écosystèmes marins, notamment les espèces fourrages consommées par les cétacés.

France		
Dès 2020	Développement d'études des réseaux trophiques côtiers et océaniques d'importance pour les cétacés <ul style="list-style-type: none">Projet ECOTRAC : Écologie trophique et ressources alimentaires des cétacés	MTES/DEB UMS Pelagis
France métropolitaine		
Dès 2017	Identification des zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) d'importance et de leur sensibilité aux activités anthropiques (en cours)	DIRM
2020 – 2021	Identification et adoption d'actions visant à adapter la mortalité par pêche des espèces fourrage de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs pour l'atteinte des objectifs environnementaux DCSMM D04-OE01, OE02 et OE03 dans le cadre des programmes de mesures DCSMM et plans d'actions des DSF : <ul style="list-style-type: none">D04-OE1 : Limiter les atteintes à des maillons sensibles de la chaîne trophique en faveur de la restauration de la ressource.D04-OE2 : Adapter la mortalité par pêche des espèces fourrage de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs.D04-OE3 : Maintenir un niveau de prélèvement nul sur le micronecton océanique.	MTES/DEB MAA/DPMA DIRM

Action 2.9

Consolider le réseau des aires marines protégées et identifier des aires importantes pour les mammifères marins

Dans le cadre des décisions adoptées lors de la Conférence de Nagoya au Japon en 2010, l'objectif 11 des cibles d'Aichi engage les États à créer 10 % d'aires marines protégées d'ici 2020. Au 1^{er} janvier 2019, plus de 22 % des eaux françaises étaient couvertes par au moins une aire marine protégée, dépassant l'objectif fixé à 20 % à horizon 2020. Les aires marines protégées, en formant un réseau cohérent, concourent à la préservation des cétacés. Lors du premier Conseil de défense écologique réuni à Paris le 23 mai 2019, le Président de la République a présenté l'objectif suivant pour la France : atteindre 30 % d'aires protégées d'ici 2022 (pour 23% environ actuellement), dont un tiers en protection forte.

France		
2020	Adoption d'une nouvelle Stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030 (action 38 du plan Biodiversité) intégrant les enjeux marins et notamment ceux de protection des cétacés.	MTES/DEB
Dès 2019	Renforcement et harmonisation des outils de gestion dans les différentes catégories d'aire marine protégée.	OFB
Dès 2019	Identification d'aires importantes pour les mammifères marins (IMMA) dans les eaux sous juridiction française : ce processus scientifique international porté par l'UICN permet l'identification et la délimitation des habitats qui sont jugés importants pour une ou plusieurs espèces de mammifères marins et qui présentent un potentiel d'être gérés en termes de conservation des espèces et des habitats. <ul style="list-style-type: none">Mise à disposition de données et d'experts scientifiques par l'OFB.2022 : organisation d'un atelier IMMA pour la Caraïbe.	MTES/DEB UICN/TF-MPPA CAR-SPAW OFB/Agoa

France métropolitaine		
Dès 2018 à 2022	Finalisation du réseau Natura 2000 pour le grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) et pour le marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>) : <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et animation d'un document d'objectifs par site en cohérence pour chaque sous-région DCSMM avec l'ensemble du réseau d'AMPs. • Mise en œuvre des analyses risque pêche sur ces espèces. 	OFB DIRM DREAL Gestionnaires des zones Natura 2000
Dès 2018	Mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable, dans le cadre des programmes de mesures DCSMM : <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'objectifs pour chaque façade maritime ; • Identification des lacunes et des secteurs présentant les plus forts enjeux patrimoniaux ; • Instructions par les services de l'État ; • Rédaction des documents de gestion si nécessaire ; • Réalisation de bilans annuels au regard des objectifs fixés. 	OFB DIRM DREAL
Guyane		
Dès 2019	Renforcement et harmonisation des outils de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du projet CARI'MAM (Caribbean Marine Mammals Preservation Network) porté par le sanctuaire Agoa pour renforcer un réseau d'aires marines protégées pour les mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe ; • Mise en œuvre du projet COAST (Connaissance, Observation, Animation en faveur du SoTalie) porté par WWF et Groupe d'Etude et de Protection des Dauphins en Guyane (GÉPOG). 	OFB/Agoa + RNGC WWF Guyane
Dès 2021	Mise en place, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, de zones de protection forte sur les secteurs de biodiversité marine remarquable en y associant les moyens nécessaires et adaptés au territoire.	DEAL Guyane
Dès 2020	Identification des zones fonctionnelles importantes pour les mammifères marins en Guyane et mesures de gestion adaptées	DEAL Guyane
Antilles		
Dès 2019	Renforcement et harmonisation des outils de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du projet CARI'MAM, porté par le sanctuaire Agoa pour renforcer un réseau d'aires marines protégées pour les mammifères marins dans la Grande Région Caraïbe. 	OFB/Agoa
Dès 2021	Confortement du réseau d'aires marines protégées dans les Caraïbes initié par le projet CARI'MAM.	OFB
Dès 2021	Création de zones de protection forte au sein du sanctuaire Agoa en fonction de l'identification de zones fonctionnelles importantes et de pressions plus importantes (notamment whale watching).	OFB/Agoa OFB/PNM Martinique
Mayotte		
Dès 2020	Elaboration du Schéma de Création d'Aires Protégées à Mayotte (SCAP M) pour faciliter la mise en œuvre locale et les outils juridiques.	OFB/ PNM Mayotte, DEAL Mayotte

Action 2.10

Mettre en œuvre les plans de conservation spécifiques en faveur des cétacés

Des plans directeurs ainsi que des plans de conservation ont déjà été définis et mis en place dans des espaces clés avec pour objectif de définir et prioriser des actions pour la conservation des populations de cétacés. Il s'agit de poursuivre ces engagements.

France métropolitaine		
De 2016 à 2020	Poursuite du plan d'actions pour la conservation des cétacés de la mer Méditerranée ⁵ (2016-2020) prévu par la convention de Barcelone.	MTES/DEB
Dès 2019	Poursuite du plan de gestion du sanctuaire Pelagos.	Pelagos
Dès 2020	Mise en œuvre du plan d'actions ASCOBANS sur le dauphin commun dans l'Atlantique Nord-Est (<i>Delphinus delphis</i>) ⁶ .	MTES/DEB
La Réunion		
De 2018 à 2023	Poursuite des deux plans directeurs de conservation en faveur des : <ul style="list-style-type: none">• Baleines à bosse (<i>Megaptera novaeangliae</i>) fréquentant La Réunion (2018-2023)⁷ ;• Dauphins fréquentant les eaux côtières réunionnaises (2018-2023)⁸.	DEAL Réunion
Guyane		
Dès 2019	Élaboration et mise en œuvre d'un plan national d'action (PNA) sur le dauphin de Guyane (<i>Sotalia guianensis</i>) : <ul style="list-style-type: none">• Appui financier pour un PNA, coordination et mise en œuvre.	DEAL Guyane
Antilles		
Dès 2019	Poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion d'Agoa. Rédaction du nouveau plan de gestion.	OFB/Agoa DEAL
Mayotte		
Dès 2019	Mise en œuvre du plan de gestion du parc naturel marin de Mayotte.	OFB/PNM Mayotte

5. Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée. ONU Environnement/PAM Athènes, Grèce 2017, 10 pages.

6. Plan d'action pour le dauphin commun de l'Atlantique Nord-est, ASCOBANS, <https://www.ascobans.org/fr/node/2547>

7. Plan Directeur de conservation en faveur des Baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) de La Réunion (2018-2023). MTES, DEAL La Réunion. GLOBICE, BIOTOPE, 2018, 136 pages.

8. Plan Directeur de conservation en faveur des populations de dauphins fréquentant les eaux côtières réunionnaises (2018-2023). MTES, DEAL de La Réunion. GLOBICE, BIOTOPE, 2018, 150 pages.

RENFORCER L'ACTION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES CÉTACÉS EN PROMOUVANT LA VISION FRANÇAISE DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

La France est partie prenante de nombreuses conventions qui ont pour vocation la protection des écosystèmes marins. À ce titre, son implication multilatérale dans les débats internationaux est déterminante pour assurer la conservation et l'exploitation durable des océans à l'échelle mondiale. Cette implication doit être poursuivie pour promouvoir la vision française dans les différentes instances européennes et internationales et contribuer ainsi à l'objectif n°14 des objectifs de développement durable de l'ONU qui vise « la conservation et l'exploitation durable de l'océan, des mers et des ressources marines. »

Action 3.1

Renforcer le rôle mondial de la France sur la protection des cétacés et promouvoir la vision française dans les différentes instances européennes et internationales

Dès 2019	<p>Contribution de la France aux travaux de la Commission Baleinière Internationale (CBI) et renforcement de l'implication des scientifiques français au sein de son comité scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribution à l'élaboration du guide en ligne pour l'observation des mammifères marins⁹ ; • contribution financière et technique aux ateliers pour la réduction des captures accidentelles (Nairobi, Mai 2019) ; • contribution financière et technique au programme Southern Ocean Research Partnership (IWC-SORP), pour promouvoir la recherche non-létale sur les baleines. 	MTES-DEB
Dès 2021	<p>Proposition d'accueil de la réunion annuelle du conseil scientifique de la Commission Baleinière Internationale à La Rochelle.</p>	MTES/DEB UMS Pelagis
Dès 2019	<p>Contribution à l'identification d'IMMA¹⁰ dans l'Océan Austral, et promotion de leur reconnaissance à travers les organisations internationales compétentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCAMLR - convention pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique ; • RCTA – réunion consultative des parties au traité sur l'Antarctique. 	MTES/DAEI OFB
De 2019 à 2022	<p>Appui à la création d'une aire marine protégée dans le cadre des organisations internationales pertinentes, notamment dans le cadre des conventions de mer régionales : convention OSPAR à l'horizon 2022 (action 65 du plan biodiversité portant sur l'appui à la création d'une aire marine protégée en haute mer) et du CAR-SPAW (convention de Carthagène).</p>	MTES/DAEI
Dès 2022	<p>Proposition d'accueil de la conférence annuelle de la « European Cetacean Society » à Brest</p>	UBO ENSTA- Bretagne OFB UMS Pelagis

Action 3.2

Renforcer la coopération à l'échelon régional

L'enjeu est le partage d'expériences avec d'autres sites ou zones à forts enjeux pour les mammifères marins où existent des interactions importantes entre les activités humaines et les cétacés.

	Atlantique	
2019 – 2022	Co-présidence française du comité scientifique de l'accord ASCOBANS	Océanopolis
Dès 2019	Coopération et échanges multilatéraux avec les États exerçant des activités de pêche pour les engager vers la mise en œuvre de mesures (observateurs, effarouchement) pour limiter les captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne.	MAA/DPMA MTES/DEB
Dès 2020	Appui renforcé au groupe de travail conjoint ASCOBANS/ACCOBAMS sur les captures accidentelles de petits cétacés : Organisation de la première réunion du GT en France en octobre 2020.	MTES/DEB
	Méditerranée	
2017 – 2020	Présidence française du comité scientifique et technique de l'accord Pelagos.	MTES/DEB PNPC
	Océan Indien	
Dès 2020	Contribution de la France au projet QWIO de la Wildlife Conservation Society, Madagascar and Western Indian Ocean sur la question du bruit sous-marin dans la région du Canal nord du Mozambique.	MTES/DEB MTES/DAEI MEAE OFB UMS Pelagis FFEM
	Caraïbes	
Dès 2019	Appui au centre d'activités régional pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe ¹¹ (CAR-SPAW) pour mettre en œuvre le protocole SPAW relatif à la protection de la biodiversité marine et côtière dans la grande région Caraïbe, depuis le golfe du Mexique jusqu'à la mer des Antilles.	MTES/DEB OFB/Agoa
Dès 2020	Poursuite et renforcement du travail de jumelage du sanctuaire Agoa avec les autres sanctuaires dédiés aux mammifères marins dans l'Atlantique, notamment en lien avec les espèces migratrices et poursuite de la participation au réseau Trans-Atlantique d'aires marines protégées (initiative de l'Union européenne « Ocean Governance »).	OFB/ Agoa
Dès 2021	Appui au réseau d'aires marines protégées dédiées aux mammifères marins dans les Caraïbes initié par le projet CARI'MAM, en lien avec le CAR-SPAW et le sanctuaire Agoa.	OFB/Agoa

9. <https://wwhandbook.iwc.int/en/>

10. Notion développée dans le cadre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

11. Hébergé par la DEAL de la Guadeloupe, le centre travaille sous l'égide de l'Unité de coordination régionale du Programme des Nations Unies pour l'environnement de Kingston, Jamaïque.

MOBILISER LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET PARTIES PRENANTES ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA PROTECTION DES CÉTACÉS

L'attachement des Français au milieu marin et littoral appelle à la mise en place d'action de sensibilisation du public et de l'ensemble des parties prenantes en relation avec les écosystèmes marins (touristes, plaisanciers, pêcheurs de loisirs, pêcheurs professionnels, acteurs publics et privés). L'un des enjeux clés consiste à attirer l'attention et sensibiliser sur les impacts des activités humaines sur les cétacés.

Action 4.1

Améliorer les formations des professionnels et des futurs professionnels dont les activités sont en interaction avec les cétacés

Dès 2019	<p>Promotion du label « High Quality Whale Watching »¹² pour l'observation des cétacés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion du label à l'échelle méditerranéenne ; • Promotion du label dans les Caraïbes • Expérimentation du label auprès d'opérateurs dans le Parc Naturel Marin de Mayotte. 	Pelagos OFB/Agoa
Dès 2019	<p>Promotion et développement de la formation d'opérateurs et d'observateurs certifiés « Marine mammal observer » / « Passive acoustic monitoring » pour l'observation du bruit émis lors des travaux en mer et la réduction de son impact sur la faune marine.</p>	MTES ACCOBAMS
Dès 2019	<p>Formation des professionnels à l'utilisation du système REPCET.</p>	MTES Souffleurs d'Ecume
Dès 2020	<p>Proposition de contenu environnemental sur les cétacés et leur sensibilité aux activités humaines dans les référentiels des formations initiales maritimes ainsi que des formations continues (école de la marine marchande, pêche professionnelle, prestataire de l'observation des cétacés, lycées maritimes).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le partenariat OFB-CNPMM prévoit de produire des supports à caractère environnemental dont les mammifères marins pour 2020-2021 pour le Bac professionnel « conduite et gestion d'une entreprise de pêche-option pêche ». • Définition d'un référentiel de formation visant à enseigner aux élèves et étudiants du Lycée maritime et aquacole de la Rochelle (LMA), futurs professionnels les connaissances et les bonnes pratiques nécessaires à la protection des mammifères marins dans le cadre d'un partenariat LMA/UMS Pelagis en 2020. 	<p>MTES/DEB MTES/DAM IGEM OFB CNPMM</p> <p>LMA UMS Pelagis</p>
Dès 2020	<p>Renforcement de la communication et sensibilisation en faveur d'une activité durable et éco-responsable auprès grand public, des touristes, des comités du tourisme et autres acteurs (entreprises de location de bateaux, centres de plongée, etc.)</p>	OFB/ Agoa

Action 4.2

Mobiliser le grand public et notamment les jeunes à la protection des cétacés

Dès 2019	Promotion des Aires Marines Éducatives dans la charte des communes du sanctuaire Pelagos.	Pelagos
De 2019 à 2020	Mobilisation lors d'expositions grand public : <ul style="list-style-type: none">• Exposition Océan à la Grande Galerie de l'Évolution au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris du 3 avril 2019 au 5 janvier 2020 ;• Exposition Baleinopolis à l'Aquarium de la Porte Dorée du 1^{er} octobre au 8 juin 2020 (<i>Association GUALIBA</i>).	MNHN Aquarium Porte Dorée Paris
2020	Organisation du concours « Stop collisions » par l'équipe d'animation de la partie française du sanctuaire Pelagos, en partenariat avec le WWF France ¹³ . Du 3 février au 8 mai 2020, les structures encadrant du jeune public pourront participer au concours en impliquant les jeunes pour limiter les collisions entre les navires et les mammifères marins.	PNPC/Partie française de Pelagos WWF
2020	Évènement grand public sur le Pavillon France du Congrès Mondial de la Nature pour faire connaître l'accord Pelagos et l'accord Ramoge et leurs actions concrètes et promouvoir l'intérêt de la coopération sous-régionale	MTES Partie française de Pelagos Pelagos
Dès 2020	Valorisation du cours gratuit en ligne « Nautisme durable » ¹⁴ par la Fédération des Industries Nautiques (FIN) pour sensibiliser les plaisanciers aux enjeux de la préservation de la biodiversité marine. Perfectionnement du contenu technique du cours <ul style="list-style-type: none">• Etude de la possibilité d'un module spécifique « cétacés ».	MTES OFB/FIN
2024	Sensibilisation à la protection des cétacés par l'intermédiaire d'évènement(s) lors de l'accueil des Jeux Olympiques en France.	MTES

12. Marque développée conjointement avec l'accord Pelagos et animée par l'association « Souffleurs d'Écume ».

13. <https://initiatives-pelagos.fr/?Concours>

14. <https://nautisme-durable.com/>

Acronymes

AMP	Aire Marine Protégée
ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
ASCOBANS	Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord
BEE	Bon État Écologique
BEST	Initiative volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens
CAR SPAW	Centre d'activités régional pour les espaces et les espèces spécialement protégés de la Caraïbe, dépendant de la convention de Carthagène
CBI	Commission Baleinière Internationale
CIEM	Conseil International pour l'Exploration de la Mer
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CGDD	Commissariat Général au Développement Durable
CNPMEM	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
DAEI	Délégation aux Affaires Européennes et Internationales
DCE	Directive-Cadre sur l'Eau
DCP	Dispositif concentrateur de poissons
DCSMM	Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DEB	Direction de l'Eau et de la Biodiversité
DGITM	Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer
DGPR	Direction Générale de la Prévention des Risques
DIRM	Direction Inter-régionale de la Mer (pour la métropole)
DM	Direction de la Mer (pour l'outre-mer)
DPMA	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
DSBM	Document Stratégique de bassin maritime (pour l'outre-mer)
DSF	Document Stratégique de Façade (pour la métropole)
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FFEM	Fond français pour l'Environnement Mondial
FIN	Fédération des Industries Nautiques
GEPOG	Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Guyane
GdR	Groupement de recherches

GT	Groupe de travail
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IGEM	Inspection Générale de l'Enseignement Maritime
IMMA	Important Marine Mammals Areas
INEE	Institut Ecologie et Environnement
LICADO	Limitation des Captures Accidentelle de Dauphins
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MTES	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
PNM/EGMP	Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis
OBIS	Ocean Biogeographic Information System
OFB	Office Français de la Biodiversité
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMI	Organisation Maritime Internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation de Producteurs
PALICA	Pêcheries actives pour la limitation des interactions et des captures accidentelles
PNA	Plan national d'actions
PNPC	Parc national de Port-Cros
PNM/EGMP	Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis
REPCET	Dispositif de repérage en temps réel des cétacés agréé par le MTES pour limiter les collisions avec les grands navires
RNE	Réseau National d'Échouages
RNGC	Réserve naturelle nationale de l'île du Grand Connétable
SAILS	Sustainable Actions for Innovative and Low-impact Shipping
SCANS	Small Cetaceans in European Atlantic waters and the North Sea
Shom	Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
TF-MMPA	Task Force on Marine Mammal Protected Areas
UICN	Union internationale de la conservation de la nature
ZMPV	Zone Maritime Particulièrement Vulnérable

Références

Atlas des mammifères sauvages de France volume 1, : Mammifères marins.

Savouré-Soubelet A., Aulagnier S., Haffner P., Moutou F., Van Canneyt O., Charrassin J.-B. & Ridoux V. (coord.). Museum national d'histoire naturelle, Paris ; IRD, Marseille, 2016, 480p.

La protection des mammifères marins des eaux sous compétences juridictionnelles françaises.

Suivi des recommandations du groupe de travail 12 du Grenelle de la Mer sur la protection des mammifères marins, Rapport n°007953-01 CGEDD-IGAM, 2013.

Plan ASCOBANS pour le dauphin commun de l'Atlantique Nord-Est.

ASCOBANS Species Action Plan for North-East Atlantic Common Dolphin, 2019.

<https://www.ascobans.org/fr/node/2547>

Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée.

ONU Environnement/PAM Athènes, Grèce 2017, 10p.

Plan directeur de conservation en faveur des baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) de La Réunion (2018-2023).

MTES, DEAL La Réunion. GLOBICE, BIOTOPE, 2018, 136 pages.

Plan directeur de conservation en faveur des populations de dauphins fréquentant les eaux côtières réunionnaises (2018-2023).

MTES, DEAL de La Réunion. GLOBICE, BIOTOPE, 2018, 150p.

Mammifères marins, sentinelles de la santé des océans, AFB, 2019

<https://www.afbiodiversite.fr/documentation/mammiferes-marins-sentinelles-de-la-sante-des-oceans>

**Ministère de la Transition
écologique et solidaire**

**244, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France**

Tél. : 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

**Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation**

**78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP
Paris**

Tél. : 01 49 55 49 55

www.agriculture.gouv.fr

Crédits photos : Couverture Istock,
pages 2 et 3 Maely Maruzzi / Office français de la biodiversité,
page 5 DR, Illustrations des pages 6 et 7 Maely Maruzzi / Office français de la biodiversité,
page 9 DR, 4^e de couverture Istock.

Publication : Juin 2020

Conception et réalisation : Citizen Press



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*